

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 14 décembre 2004, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Joel Santos, Paul St-Amand, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc, représentante du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames et messieurs Jean-François Houle, Monique Lalonde, Alain Langlois, Hélène Roberge, Louise Séracino, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay, commissaires, ainsi que Diane Miron, représentante du Comité de parents.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles et Yvan Gauthier, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Suzanne Chartrand, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Elle explique que l'avis de convocation a été dûment transmis à tous les commissaires dans les délais requis (48 heures avant la séance). Elle ajoute qu'un avis public de la tenue d'une séance extraordinaire a été transmis à tous les établissements pour affichage.

Madame Monique Hébert agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-111-12-04 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
 - 1.1. Vérification de la procédure de convocation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Protocole d'entente avec la Ville de Chambly.
4. Entente pour l'utilisation du terrain de l'école secondaire de Chambly.
5. Parole au public.

6. Parole aux commissaires.

7. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE CHAMBLY

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Ville de Chambly et la Commission scolaire des Patriotes en sont venues à un accord sur un projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Chambly ;

Considérant que trois directions d'école de la ville de Chambly ont participé aux négociations et qu'elles en recommandent l'adoption ;

C-112-12-04 Il est proposé par madame Lucie Legault d'adopter le projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Chambly, tel que déposé à l'annexe ACC-020-12-04, sous réserve :

- du retrait par la Ville de Chambly de sa requête en jugement déclaratoire ;
- de l'approbation des conseils d'établissement des écoles de la ville de Chambly.

La présidente et la directrice générale sont autorisées à signer tout document qu'elles jugeront utile pour donner plein effet aux présentes.

Votent en faveur : 13

Vote contre : 1

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

4. ENTENTE POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE CHAMBLY

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. PAROLE AUX COMMISSAIRES

Des informations sont transmises sur l'élection partielle du 20 février 2005.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-113-12-04 À 18 h 40, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire d'assemblée

AG/ag